

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408).

Notre organisme de formation est habilité à dispenser les formations échafaudage par l'INRS, le principal dans le Sud-Aquitaine.

Ceci est un gage de qualité.

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT.

Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation échafaudage fixe et roulant, habilité par L'INRS pour réaliser vos formations.

Nous disposons d'un plateau technique de formation à Pau, Bordeaux et Toulouse.

Sur demande nous pouvons étudier la possibilité de nous déplacer en vos locaux

Objectifs

Se situer et être acteur de la prévention des risques

Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

Public Visé

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Pré Requis

Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier Aptitude médicale au poste de travail.

Posséder la maîtrise de :

La langue française parlée et écrite.

Des mathématiques élémentaires.

La lecture courante de plans.

Objectifs pédagogiques

Se situer et être acteur de la prévention des risques

Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

Méthodes et moyens pédagogiques

Démarche pédagogique :

Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants;

Interactivité entre formateur et stagiaires.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et

pratique sur le principe de maximum 50 % en théorie et au minimum 50% en pratique

Chaque participant devra réaliser chacun des ateliers proposés

Parcours pédagogique

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

Signaler les situations dangereuses

Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen d'adéquation

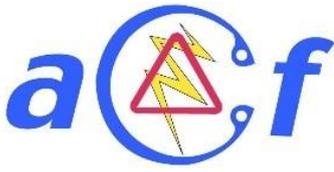
L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu/procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Pratique et validation des acquis:



Moyens pédagogiques :

Illustration : PowerPoint, vidéo en salle de cours ;

Remise d'un dossier de stage ;

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes ;

Exercices d'application pratiques avec échafaudage MDS monté;

Matériels :

Salle de cours équipée, Paper-board, Vidéo-projecteur.

Espace formation dédié, EPI en prêt si les apprenant ne sont pas équipés.

1 ou é échafaudages MDS marqués NF (cadre et multidirectionnel) montés (suivant le métier),

Extractomètre,

Ancrages à vérifier

Mise en situation des stagiaires;

Validation des techniques (intervention, utilisation et vérification) ;

Analyses et actions correctives de chaque stagiaire ;

Evaluation par le formateur, synthèse de la formation et remise d'un fascicule par stagiaire.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé ayant validé l'attestation de reconnaissance selon le dispositif national de formation Assurance maladie risques professionnels / INRS.

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant. • Au sens de la recommandation R408: - Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation. - Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage (2) d'éléments de l'échafaudage). • Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification. (1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état (2) Les

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation :

QCM, exercice pratique, questionnement oral.

Formation validée à travers une évaluation des acquis théoriques et pratiques.

Sanction visée :

Attestation de compétence de formation individuelle remise au stagiaire mentionnant les objectifs atteints à l'issue de la formation

Suivi :

Feuille d'émargement collective ;

Attestation d'assiduité individuelle ;

Recyclage tous les 3 ans recommandé après la formation initiale.

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

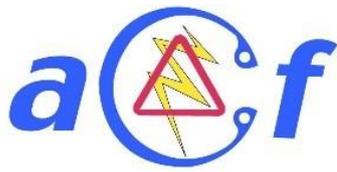
Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

3 à 10 personnes



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517
Mail : contact@certiconsult.fr